



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière socio-éducative

Question écrite n° 70721

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inégalité de traitement entre l'ensemble des professionnels de la fonction publique hospitalière et ceux de la filière socio-éducative qui n'ont pas obtenu une revalorisation de leur grille indiciaire. En effet, les assistants sociaux hospitaliers ont été exclus du protocole d'accord concernant la fonction publique hospitalière, et n'ont pu être, de ce fait, revalorisés, comme tous les agents. Ils souffrent d'un manque de reconnaissance de leurs missions et dénoncent un manque d'effectifs et un déroulement de carrière peu attractif. Les cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière souhaiteraient obtenir la reconnaissance de leur fonction de travailleurs sociaux participant à la cohésion sociale, au même titre que leurs collègues de la fonction publique territoriale qui bénéficient d'un régime indemnitaire. Quelle que soit leur fonction publique d'origine, ces fonctionnaires méritent la revalorisation demandée depuis de nombreuses années. Il souhaite savoir quelles mesures il compte prendre pour remédier à ces inégalités de traitement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70721

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7314